

Berne, avril 2022

Compte-rendu du forum « Le paysage fait bouger »

9 mars 2022, Macolin

Organisé par la Coordination des actions de la Confédération sport-territoire-environnement (OFEV, OFSPO, OFSP, ARE)



1. Accueil et introduction au forum

Suite à l'accueil par **Sandra Felix**, directrice suppléante de l'Office fédéral du sport OFSPO, **Franziska Schwarz**, vice-directrice de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), a introduit la thématique de la santé, du sport, de la nature et de l'aménagement du territoire. Ce faisant, elle a mis l'accent sur les synergies et la valeur ajoutée générée par le dialogue. Ainsi, la qualité paysagère des espaces destinés à l'activité physique garantit une expérience de la nature intense qui, à son tour, imprègne l'expérience sportive. La qualité du paysage est particulièrement importante dans les agglomérations, car c'est là que les espaces de détente sont utilisés le plus intensivement. Franziska Schwarz a illustré la vulnérabilité du lien entre paysage, sport et détente au moyen de deux exemples. Premièrement, elle a rappelé les grands besoins en aires de détente durant les confinements liés à la pandémie de COVID-19. Une forte augmentation de la pression exercée par les usagers dans différentes réserves naturelles y avait également été associée. En guise de deuxième exemple, Franziska Schwarz a mentionné le tollé provoqué par les tours de refroidissement en arrière-plan de la rampe Big Air aux Jeux olympiques de Pékin. Ces deux exemples soulignent l'importance de la planification, du dialogue, de la compréhension mutuelle et de la coopération. La Conception « Paysage suisse » (CPS) a chargé l'OFEV d'organiser cet échange – le forum « Le paysage fait bouger » constitue une contribution.

2. Connaissances issues de la recherche sur le paysage

Le second intervenant, **Marcel Hunziker** de l'Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage (WSL), a transmis une sélection de résultats issus de la recherche sur le paysage, tels qu'ils avaient été présentés le 30 novembre 2021 au Forum du WLS sous le titre « Des paysages reposants ». Marcel Hunziker a contribué à une meilleure compréhension de la notion de paysage en demandant si le paysage fournit des prestations paysagères ou s'il met plutôt à disposition une scène sur laquelle l'humain réalise ses performances. Pour répondre à cette question, il s'est référé à la différence fondamentale entre les caractéristiques physiques du paysage, descriptibles de manière objective, comme le relief, la forêt ou l'habitat, et les paysages tels qu'ils sont perçus par l'humain, avec leurs significations (inter-)subjectives (des montagnes « grandioses », un groupe de maisons « chaleureux », un pâturage « peu rentable »). Marcel Hunziker a ensuite mis en évidence le rapport entre paysage et prestations de loisirs. L'effet de détente d'un paysage ne se produit d'ailleurs pas uniquement par le biais de l'activité physique. Par exemple, le fait de prendre conscience du côté fascinant d'un paysage magnifique a déjà un effet de détente immédiat. On peut faire un constat similaire en comparant le travail dans les jardins familiaux à celui dans le jardin privé. En général, l'activité au jardin familial est un choix, alors que le jardin privé se transforme souvent en corvée. En réalité, l'effet de détente des deux types de jardins diffère uniquement en raison des différences de signification. Marcel Hunziker a de plus présenté les résultats du module « détente » du programme de monitoring Observation du paysage suisse (OPS) et de l'enquête menée dans le cadre du monitoring socioculturel de la forêt en Suisse (WaMos3), qui quantifiait l'impact du confinement sur l'utilisation de la forêt pour des activités de loisirs. Un constat intéressant est que l'accroissement de l'intensité d'utilisation dans les forêts a presque exclusivement été un phénomène urbain en Suisse alémanique (en Suisse romande, les restrictions de déplacements ont vraisemblablement été appliquées de manière plus stricte). Marcel Hunziker a poursuivi en exposant les défis que représente l'énorme augmentation des flux de visiteurs au lac de Greifen et a présenté le mode d'action de la campagne destinée aux freeriders « Respecter, c'est protéger » de l'association « Nature & Loisirs ». Dans cet exemple, la collaboration avec des modèles de la scène freeride a été déterminante.

3. Le sport pour tous, le sport partout ? Enseignements tirés de l'étude « Sport Suisse 2020 »

Dans sa contribution, **Markus Lamprecht** de l'Observatoire Suisse du Sport a résumé les évolutions et le changement de signification du sport que l'on peut observer depuis les années 1980. À l'époque, le sport était avant tout réservé aux jeunes hommes, dans des disciplines classiques comme l'athlétisme ou le football, et se déroulait principalement sur des terrains de sport, à heures fixes et avec un fort accent sur la performance. Aujourd'hui, le sport inclut chacune et chacun et comprend d'innombrables activités (randonnée, yoga, danse...). Ces dernières se pratiquent un peu partout et, outre la performance, de nombreuses autres motivations entrent en ligne de compte. Cette expansion du sport est aussi appelée « sportivisation » de la société, car le sport, symbole d'un style de vie actif, imprègne l'ensemble de la société (activités, médias, vêtements, accessoires). Elle s'accompagne de l'inclusion de plus en plus de groupes de population. L'augmentation de la pratique sportive chez les femmes âgées est par exemple particulièrement flagrante. Au cours des cinq dernières années, le pourcentage de personnes indiquant ne pas pratiquer de sport est passé de 26% à 16% et la proportion de celles et ceux qui pratiquent le sport plusieurs fois par semaine a doublé depuis 1994. Cette conception nouvelle et plus large du sport est aussi décrite comme « désportivation » du sport, comme c'est par exemple le cas pour la pratique du vélo. La frontière entre le vélo comme pratique sportive et comme forme de mobilité est devenue floue et les critères sont mouvants (tenue spécifique, transpiration, équipement particulier, mesure des performances, etc.). Enfin, dans le cadre de ses recherches, Markus Lamprecht a constaté une individualisation croissante : les sportifs sont de moins en moins organisés et les autorités ainsi que les autres acteurs ont de plus en plus de mal à trouver des personnes de contact dans le domaine du sport. Le sport se pratique de plus en plus dans

la nature et à proximité du lieu d'habitation. Les disciplines sportives pour lesquelles les qualités naturelles et paysagères sont primordiales (randonnée, course à pied, natation, vélo, ski) sont particulièrement appréciées par la population suisse.

4. Possibilités et attentes du sport

Dans sa contribution, **Samuel Wytttenbach** de Swiss Olympic a souligné les similarités entre les acteurs du sport et du paysage. Ainsi, la diversité du paysage est à la base de la diversité de nombreuses activités sportives. Pour les personnes pratiquant le sport, le paysage où ces activités prennent place est absolument essentiel. Le paysage est considéré comme un vis-à-vis actif et comme un défi – sous forme de piste VTT ou de voie d'escalade, par exemple. Les sportives et sportifs ont conscience du paysage, il fait partie intégrante de la pratique de l'activité physique. Enfin, les acteurs du sport et du paysage ont un intérêt commun à des qualités environnementales telles que des eaux propres ou un air pur. Les acteurs du sport ont en outre un intérêt à l'accessibilité du paysage, tant au sens propre que figuré : on ne peut pratiquer le sport que là où il y a un accès ; mais l'accès signifie également ouvrir ses sens et avoir ainsi la possibilité d'entendre, de sentir et de ressentir la nature. L'accès signifie aussi le respect, que le paysage ne doit pas nécessairement être accessible dans son intégralité. Ainsi, la pratique d'une activité physique permet également de développer une conscience environnementale. Swiss Olympic a ensuite profité de la conférence pour lancer l'engagement « Le sport préserve l'environnement ». Les organisations impliquées ont émis sept résolutions en faveur de la sensibilisation et de l'incitation leurs membres, d'une attitude respectueuse, de la compatibilité environnementale, de la protection de la biodiversité, de la protection du climat, des achats durables, de l'organisation d'événements respectueux de l'environnement et d'évaluations régulières ainsi que d'améliorations constantes. Jusqu'ici, Swiss Golf, la Fédération Suisse de Vol Libre FSVL, le Club Alpin Suisse CAS et les Amis de la Nature ont signé l'engagement.

Durant la pause, **Gisèle Jungo** de l'Office fédéral de la santé publique a présenté un film consacré à un projet lancé dans le cadre des projets-modèles pour un développement territorial durable qui vise à promouvoir l'activité physique et la participation des seniors dans la commune de Château-d'Oex.

5. Solutions partenariales grâce à la planification intégrale – Expériences du canton de Bâle-Campagne

Thomas Beugger du Service des sports du canton de Bâle-Campagne a montré dans sa contribution comment élaborer des solutions partenariales dans le domaine du sport et de la nature. En matière de sport, le canton souhaite mettre en place des mesures permettant de renforcer le sport en club, de diffuser les offres sportives existantes et de contribuer au développement de l'offre en matière de sports populaires et de l'infrastructure sportive. Une carte disponible sur <http://www.sportmap-bl.ch> donne une vue d'ensemble de l'offre sportive. Le réseau « Sport Baselland », auquel sont affiliés des organisations de protection de la nature et du paysage ainsi que le secteur touristique, joue un rôle important. La collaboration repose sur le groupe de travail cantonal « sport et nature ». Ce groupe de travail, qui comprend des organisations sportives, la protection de l'environnement, la chasse et le tourisme, se réunit trois fois par an pour trouver des solutions aux éventuels conflits. Thomas Beugger a illustré l'approche basée sur le partenariat en prenant l'exemple du challenge « SPORT-AM-Tag », un nouveau parcours de vélo et de course à pied. Dans un premier temps, les parties prenantes ont été identifiées et des bases de planification ont été élaborées pour la planification du parcours. Des déclarations de consentement ont ensuite été recueillies auprès des propriétaires de fonds et une demande a pu être déposée. Un élément important de la solution partenariale a été de limiter les heures d'ouverture (du lever au coucher du soleil). Les facteurs de succès ont été d'impliquer les parties prenantes suffisamment tôt, un examen soigné des bases légales, une bonne communication, l'encouragement de l'esprit de coopération et un échéancier suffisamment large.

6. Penser le paysage !

Sacha Peter de l'Office de l'aménagement du territoire du canton de Soleure a invité les personnes participant au forum à (re)penser le paysage. Cela suppose de remettre en question certaines habitudes, comme celle de séparer zone à bâtir et zone non constructible sur laquelle repose la loi sur l'aménagement du territoire. Cette division nous a conduit à interpréter l'espace selon un schéma rigide : alors que milieu bâti doit être organisé, il importe (uniquement) de protéger le paysage (non bâti). Souvent, les « paysages typiques » sont représentés sans humains (comme par ex. sur les photographies du Bettlachstock inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO). La subdivision en niveaux hiérarchiques entre canton, région et commune comporte en outre le risque de perdre la vue d'ensemble. Le paysage fait ici office de trait d'union – aussi bien entre les communes qu'au-delà des frontières cantonales. Sacha Peter estime qu'être pragmatique ne signifie pas laisser le paysage au hasard. À titre d'exemple d'organisation de l'accès au paysage, il cite des projets d'aménagement de cours d'eau qui envisagent le paysage à large échelle. En effet, de tels projets offrent l'opportunité d'inclure le thème de la détente. C'est par exemple le cas de l'espace naturel et de détente de proximité Aar-Emme. Plutôt que d'interdire le SUP (très controversé), on a cherché à organiser l'utilisation récréative en délimitant des espaces spécialisés dédiés soit à la nature, soit à la détente ou à la coexistence. Une piste VTT au Weissenstein offre un deuxième exemple. Après bien des années de discussions, elle est devenue exécutoire en 2021. Pour atteindre un équilibre, il a fallu attendre une analyse à plus grande échelle, dans laquelle la création d'une zone adjacente de tranquillité pour la faune ainsi que la mise en place d'un monitoring et d'un service de rangers ont joué un rôle important. Un tel équilibrage demande de l'espace. Cependant, obtenir des concessions (et cerner les besoins) au cours de la pesée des intérêts demande également du temps. Les plans d'affectation cantonaux se révèlent être un instrument utile pour la planification des zones de détente.

7. Des espaces naturels de qualité comme lieux de détente attrayants

Dans son intervention, **Catherine Strehler-Perrin** de la Direction générale de l'environnement du canton de Vaud s'est interrogée sur la manière de concilier espaces naturels de qualité et lieux de détente attrayants. La définition des espaces naturels de qualité pourrait se calquer sur celle des paysages dans la Conception « Paysage suisse » (CPS). Elle comprend ainsi par exemple la diversité naturelle et culturelle, l'alternance de milieux ouverts et fermés ou un relief varié. La qualité des lieux de détente dépend des activités que l'on y pratique (promenade, balade du chien, jogging, VTT, observation de la nature, etc.). Ainsi, selon l'activité, les points de vue, les cours d'eau, les sentiers proposés ou la pente du terrain revêtent une importance. Du côté de la protection de la nature et de la faune, il existe des dispositions légales pour la préservation des espaces naturels de qualité et la limitation des dérangements. Il s'agit de trouver un équilibre entre la préservation des espaces naturels de qualité ainsi que la limitation des dérangements d'un côté et les attentes des utilisateurs de l'autre. Catherine Strehler-Perrin a illustré ces défis au moyen de deux exemples : le district franc fédéral du Noirmont et l'objet de protection du paysage du Creux-du-Van (inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels IFP). Dans le premier exemple, après avoir essuyé plusieurs échecs, la volonté de s'engager dans les processus participatifs a diminué. Le deuxième exemple a clairement montré à quel point l'espace disponible est proche des endroits névralgiques et qu'il est extrêmement difficile de protéger les secteurs les plus exposés par l'élaboration d'un zonage. Dans des unités spatiales plus vastes – comme par exemple les parcs – les campagnes de sensibilisation ou les chartes constituent en revanche un instrument important. Pour conclure, l'intervenante a souligné que les tensions entre humain et nature subsistent et qu'il n'est pas possible de parvenir à un consensus total.

8. Pertinence de la nature et du paysage dans la stratégie nationale de santé

Dans son exposé, **Roy Salveter** de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) a expliqué qu'une nature intacte favorise l'activité physique, stimule le système immunitaire, renforce la santé psychique et réduit le stress ainsi que les maladies cardio-vasculaires. La stratégie en matière de politique de la santé du Conseil fédéral « Santé 2030 » formule une vision selon laquelle l'individu doit vivre dans un environnement favorable à la santé. Cela requiert des conditions-cadres qui permettent de le situer dans son comportement, son environnement social, ses conditions de vie et de travail et par là même dans les structures sociales, économiques et culturelles d'ordre supérieur. L'un des 8 objectifs de la stratégie santé 2030 est un meilleur environnement, ce qui inclut l'axe 7.2 « Préservation et promotion de la qualité de la nature et du paysage ». La stratégie nationale Prévention des maladies non transmissibles (MNT) vise notamment à permettre un mode de vie sain dans un environnement favorable à la santé. Comme exemple d'un environnement favorable à l'activité physique, Roy Salveter a présenté le projet de l'axe thématique « Le paysage, un atout » à Château d'Oex, qui est soutenu par la Confédération dans le cadre des projets-modèles pour un développement territorial durable 2020-2024 (cf. film OFSP).

9. Un espace public à moins de cinq minutes pour chaque Yverdonnois-e

Julie Riedo du Service de l'urbanisme et **Greg Perrenoud** du Service des sports de la Ville d'Yverdon-les-Bains ont présenté les résultats et les enseignements du projet « Un espace public à moins de cinq minutes pour chaque Yverdonnois-e », également soutenu par la Confédération dans le cadre des projets-modèles pour un développement territorial durable 2020-2024. Le concept développé par la ville comporte différentes activités dans l'espace public, réparties dans des installations (par ex. skatepark) et des espaces de détente de proximité populaires (par ex. rives du lac), mais aussi certains bâtiment (par ex. escaliers d'une institution publique). L'objectif est de constituer à l'échelle des quartiers un réseau d'espaces publics favorisant l'activité physique accessibles par chaque habitant en moins de cinq minutes. Le territoire a été analysé de manière systématique sous l'angle des lacunes et au regard de quatre dimensions-clés : mouvement, nature, culture et cohésion sociale. L'intensité des différentes dimensions et l'identification des lacunes font désormais l'objet de débats permanents au sein d'ateliers de quartier. Sur cette base, des visions thématiques, des principes d'action et des idées de revalorisation sont développés. Une connaissance approfondie des lieux et l'inclusion des usagers se révèlent particulièrement importants. Les premiers exemples de mise en pratique sont la « Balade ActYv », une promenade qui relie plusieurs lieux publics favorisant l'activité physique, ou une fresque monumentale représentant un serpent qui incite au mouvement aux abords d'une école.

10. Espace pour le mouvement l'activité physique, le sport, la santé et les loisirs dans la région Sursee-Mittelland

Dans sa contribution, **Beat Lichtsteiner** de l'organisme de développement régional (ODR) Sursee-Mittelland a présenté l'« Espace de détente Sursee-Mittelland ». La région, constituée comme association de communes (l'une des quatre au total dans le canton de Lucerne), n'est pas une institution étatique en soi. Elle ne dispose ainsi pas des ressources publiques classiques. Elle mise davantage sur la coopération, la participation et la sensibilisation. Dans le cadre des projets-modèles pour un développement territorial durable (dans l'ancien cycle du programme 2014-2018), des espaces ouverts et de détente ont été initiés. Ces projets s'intégraient dans une stratégie dont l'objectif était de devenir une « région de sport forte ». L'espace pour le sport, l'activité physique et les loisirs constituait l'un des cinq projets partiels. Un coordinateur sportif et une administration régionale du sport ont été mis à profit. Les coordinateurs sportifs communaux se rencontraient dans ce cadre. Les structures se sont développées en fonction des situations – par exemple en amont d'un événement sportif d'envergure – et ont pu être stabilisées par la suite. La conférence sportive régionale aborde également des questions relatives à la nature – par exemple en rapport avec le VTT. Cela a permis de nouer de précieux contacts. Face aux nombreux changements chez les politiciens, les urbanistes ont souvent veillé à

une certaine constance. Les plans d'aménagement ont joué un rôle important comme espaces de discussion dans la région et des visites guidées de villages ont été organisées. D'autres exemples sont le plan directeur pour les chemins de randonnées ou la gestion du trafic touristique aux abords du lac de Sempach (y compris les patrouilles de sensibilisation, la desserte par les transports publics, etc.). L'association « Jung und sportlich » a lancé une campagne de sensibilisation comprenant des règles de conduite. L'association « Freunde der Wauwiler Ebene » a joué un important rôle de modération lors des conflits d'exploitation dans la zone IFP « Wauwiler Ebene ». Les facteurs de succès de la collaboration au sein de l'ODR sont l'élaboration d'une vision globale, le développement de plans de mise en œuvre concrets et la création de structures.

11. Axes de développement, instruments et synergies

Le forum visant à encourager le dialogue entre différents cercles spécialisés, trois tables rondes sous forme de **World Cafés** ont eu lieu l'après-midi. Les acteurs présents des domaines du sport, de la santé, de la planification et du paysage ont échangé sur les défis actuels, les pistes de solutions, les éventuelles synergies et les bonnes pratiques.

Les discussions animées ont montré qu'il existe un potentiel de synergies important en raison du grand nombre de points communs que partagent la « santé » et le « paysage ». La Confédération offre un soutien politique et conceptuel, alors que les cantons mettent à disposition des instruments de planification pour la mise en œuvre. Les régions revêtent une grande importance pour la planification intercantonale et intercommunale ainsi que pour la coordination et la mise en œuvre de mesures concrètes. Pour les processus de planification et de mise en œuvre intégrés, les possibilités de financement existantes sont rares. Pour mieux exploiter les multiples synergies, on demande, au niveau institutionnel, des structures plus transparentes, des délais plus courts, certaines adaptations légales ainsi que des indemnités pour les prestations publiques (notamment l'exploitation forestière). Il serait souhaitable que l'urbanisme joue un rôle plus actif, veille à une bonne accessibilité des espaces d'activité physique et que les thèmes du sport et du mouvement soient davantage intégrés dans la planification.

Pour garantir une haute qualité du paysage, les abords des habitations dans les espaces bâtis doivent être aménagés de manière attrayante et les espaces urbains ouverts doivent être facilement accessibles. Ces derniers devraient pouvoir être utilisés de multiples façons, présenter une riche biodiversité et offrir des espaces dédiés à l'activité physique, aux rencontres et à la participation. Aux marges de l'espace bâti et dans les espaces de détente, l'agriculture présente un grand potentiel pour l'aménagement et l'exploitation du paysage. Les projets de protection contre les crues et de renaturation possèdent également un grand potentiel de synergies. Il est important d'intégrer les différents acteurs le plus tôt possible et de favoriser l'interdisciplinarité, la mise en place et la consolidation de réseaux ainsi qu'un dialogue d'égal à égal. Les objectifs et les visions doivent être développés conjointement et, au besoin, l'ouverture au dialogue doit être exigée. Les usagers doivent être impliqués, participer activement et, entre autres, être sensibilisés aux associations et fédérations. Les rangers ont un rôle primordial à jouer dans la sensibilisation et la communication au sein des réserves naturelles et des parcs.

La canalisation du public, la délimitation d'espaces spécialisés, la création de plateformes d'échange et de « boîtes à outils » ainsi que le recours à des applications (par ex. pour canaliser le public) et autres outils numériques (participatifs) sont considérés comme des instruments prometteurs.

Les discussions ont permis de compiler de nombreux exemples de collaboration interdisciplinaire entre planification, paysage, sport et santé. Citons, parmi tant d'autres, l'Île de la Suze à Bienne, le marais de Wauwil, la coopération entre offices dans le canton de Bâle-Campagne, le plan directeur régional de la Sarine (FR) ainsi que le projet-modèle « Aménager ensemble le jardin de l'agglomération de Langenthal ». Un coup d'œil au-delà de nos frontières vaut également la peine, que ce soit en France (pratiques autonomes récréatives), en Scandinavie, à Copenhague (Jan Gehl – making cities for people) ou Berlin.

12. Enseignements et recommandations

En conclusion, **Oliver Graf** de dialog:umwelt, qui a assisté à la conférence en tant qu'observateur, a évoqué quelques-uns des temps forts du Forum. Un fil conducteur important que l'on retrouve dans de nombreuses interventions est la qualité. Franziska Schwarz précisait déjà cette notion dans son exposé d'introduction. La qualité est un critère fondamental pour les paysages et les habitats, mais aussi pour les expériences dans la nature et la pratique de l'activité physique. Marcel Hunziker a expliqué ce que signifie la qualité du point de vue de la recherche sur le paysage en montrant aux participantes et participants de la manifestation la différence fondamentale entre le paysage physiquement mesurable et une perception du paysage façonnée par une approche personnelle. Ainsi, le paysage ne constitue pas uniquement une scène, mais devient à son tour acteur. Markus Lamprecht a mis en lumière la manière dont le sport a évolué au cours des 40 dernières années. Aujourd'hui, le sport n'est plus un sujet spécifique isolé. Au contraire, comme l'évoque le terme « sportivisation », il marque l'ensemble de la société. Le sport est devenu de plus en plus inclusif et s'étend à une part de plus en plus large de la société. Les « oasis urbaines » d'Yverdon-les-Bains, présentées par Julie Riedo et Greg Perrenoud, illustrent parfaitement la manière dont le sport, la nature, la culture et la cohésion sociale sont interdépendants et s'interpénètrent. De même, les « enveloppes » présentées par Roy Salveter, qui déterminent la santé individuelle par le biais du comportement, de l'environnement social, des conditions de vie et de travail spécifiques ainsi que, en dernière instance, des structures sociales, économiques, écologiques et culturelles, montrent qu'il est difficile de scinder les intérêts communs. Samuel Wyttenbach a lui aussi souligné l'importance d'une pensée globale plutôt que morcelée en attirant l'attention sur la double signification du mot « accès ». Le paysage doit être accessible au sens physique du terme, mais les personnes exerçant une activité physique cherchent également l'accès à l'aspect sensoriel et porteur de sens du paysage. Sacha Peter a également encouragé à surmonter les divisions : selon lui, l'aménagement ne doit pas se limiter à l'espace bâti, mais s'étendre à l'ensemble du paysage. Si le cadre de référence est trop restreint, le champ de manœuvre est lui aussi réduit, comme Catherine Strehler-Perrin l'a démontré de manière saisissante en évoquant la zone étroite du Creux-du-Van, pour ainsi dire aussi importante pour la végétation protégée que pour les touristes. Ce n'est qu'après l'ouverture d'un périmètre de solution – comme dans l'exemple de la piste VTT au Weissenstein – que des possibilités pour un équilibre des intérêts se profilent à l'horizon. Enfin, les contributions de Thomas Beugger et Beat Lichtsteiner ont mis en lumière le capital extrêmement précieux que recèlent des institutions qui fonctionnent correctement : Lorsque la nature et le paysage, de même que les promeneurs, les sportifs et autres acteurs, se réunissent régulièrement autour de tables rondes ou dans des organisations régionales, des réseaux se constituent et la confiance s'instaure. Pour conclure, Olivier Graf a formulé ses vœux de bon voisinage à l'ensemble des participantes et participants, des usagers et usagères, mais aussi aux autres habitants du paysage, humains, animaux et végétaux. Cette cohabitation implique un besoin de partager des moments de fête et de rencontre, mais suppose aussi le respect et un devoir d'assistance en cas de besoin, c'est-à-dire lorsque l'habitabilité du paysage est menacée par la dégradation et la destruction.

Texte : Oliver Graf, dialog:umwelt et Claudia Vogt, sanu sa